

Délibération n°DEL-24-0213

Attractivité - Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 : versement d'une subvention au Comité Départemental Olympique et Sportif de la Haute-Garonne

L'an deux mille vingt-quatre le jeudi quatre avril à neuf heures vingt-huit, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Grande Halle - L'Union.

Participants

Afférents au Conseil :	133
Présents :	118
Procurations :	15
Date de convocation :	29 mars 2024

Présents

Aigrefeuille	M. Christian ANDRE
Aucamville	M. Gérard ANDRE
Aussonne	M. Michel BEUILLE, Mme Sylvie LLOUBERES
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Frédéric LEMAGNER, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Marc FERNANDEZ
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Pascal BOUREAU, M. Joseph CARLES, Mme Bernadette GUERY, M. Jean-Michel MAZARDO
Brax	M. Thierry ZANATTA
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO
Colomiers	Mme Sophie BOUBIDI, M. Patrick JIMENA, M. Thomas LAMY, Mme Josiane MOURGUE, M. Franck RIBEYRON, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAL-MICHELET, M. Pierre VERNIOL
Cornebarrieu	Mme Dalila COUSIN, M. Alain TOPPAN
Cugnaux	M. Thomas KARMANN, Mme Marie-Hélène ROURE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Thierry DUHAMEL
Flourens	M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac-sur-Garonne	M. Patrick BERGOUGNOUX
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	M. Michel ROUGE
Lespinasse	M. Alain ALENCON
L'Union	Mme Brigitte BEC, M. Marc PERE
Mondonville	Mme Véronique BARRAQUE ONNO
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Montrabé	M. Jacques SEBI
Pin-Balma	M. Gil BEZERRA
Quint-Fonsegrives	M. Jean-Pierre GASC
Saint-Alban	M. Alain SUSIGAN
Saint-Jean	M. Bruno ESPIC, Mme Céline MORETTO
Saint-Jory	M. Victor DENOUVION
Saint-Orens	M. Serge JOP
Seilh	M. Didier CASTERA

Toulouse	Mme Caroline ADOUE-BIELSA, M. Christophe ALVES, Mme Françoise AMPOULANGE, M. Olivier ARSAC, Mme Patricia BEZ, Mme Michèle BLEUSE, M. Jean-Jacques BOLZAN, M. Jean-Paul BOUCHE, Mme Maroua BOUZAIDA, M. Maxime BOYER, M. François BRIANÇON, M. Sacha BRIAND, Mme Hélène CABANES, M. François CHOLLET, M. Gaëtan COGNARD, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Aymeric DEHEURLES, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Cécile DUFRAISSE, M. Jonhny DUNAL, M. Jamal EL ARCH, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Mme Isabelle FERRER, M. Vincent GIBERT, M. Francis GRASS, Mme Isabelle HARDY, Mme Caroline HONVAULT, Mme Valérie JACQUET VIOLLEAU, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, Mme Marion LALANE- DE LAUBADERE, M. Jean-Michel LATTES, M. Maxime LE TEXIER, Mme Marine LEFEVRE, Mme Hélène MAGDO, Mme Souhayla MARTY, M. Antoine MAURICE, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Nicolas MISIAK, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Julienne MUKABUCYANA, Mme Claire NISON, Mme Nina OCHOA, Mme Gnadang OUSMANE, Mme Julie PHARAMOND, Mme Agnès PLAGNEUX BERTRAND, M. Jean-François PORTARRIEU, M. Clément RIQUET, Mme Agathe ROBY, M. Daniel ROUGE, M. Thierry SENTOUS, M. Bertrand SERP, Mme Nadia SOUSSI, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Nicole YARDENI
Tournefeuille	M. Patrick CHARTIER, Mme Corinne CURVALE, M. Dominique FOUCHIER, Mme Corinne GINER, M. Laurent SOULIE
Villeneuve-Tolosane	Mme Agnès BENOIT-LUTMAN, M. Romain VAILLANT

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
Mme Roseline ARMENGAUD	Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
Mme Danielle PEREZ	Pascal BOUREAU
Mme Béatrice URSULE	Grégoire CARNEIRO
Mme Ana FAURE	Marie-Hélène ROURE
M. Albert SANCHEZ	Romain VAILLANT
Mme Patricia PARADIS	Michel ROUGE
M. Honoré NOUVEL	Pierre VERNIOL
Mme Camille POUPONNEAU	Corinne CURVALE
Mme Dominique FAURE	Serge JOP
Mme Fella ALLAL	Maroua BOUZAIDA
M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE	Jean-Michel LATTES
Mme Christine ESCOULAN	Claire NISON
Mme Odile MAURIN	Maxime LE TEXIER
Mme Brigitte MICOULEAU	Christophe ALVES
M. Philippe PERRIN	Thierry SENTOUS

Délibération n° DEL-24-0213

Attractivité - Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 : versement d'une subvention au Comité Départemental Olympique et Sportif de la Haute-Garonne

Exposé

Après 1900 et 1924, la France s'apprête à recevoir une nouvelle fois les Jeux Olympiques et, pour la première fois les Jeux Paralympiques. L'attribution des Jeux 2024 à notre pays constitue un événement exceptionnel.

La métropole toulousaine est riche de sportifs de très haut niveau qui se préparent pour cette échéance, parfois avec peu de moyens et dans des disciplines peu médiatisées.

Dans sa démarche de promotion du sport et de l'olympisme, Toulouse Métropole s'est rapprochée du Comité Départemental Olympique et Sportif de la Haute-Garonne (CDOS 31) qui représente le mouvement sportif des disciplines olympiques sur le territoire et travaille continuellement à l'accompagnement des sportifs de haut niveau.

Afin d'encourager la pratique de haut niveau et récompenser les athlètes métropolitains sélectionnés aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, il est proposé d'attribuer une subvention au CDOS31, qu'il déclinera en bourse individuelle d'un montant de 2 500 € pour chaque athlète licencié dans un club métropolitain et sélectionné en Equipe de France pour les Jeux Olympiques et Paralympiques.

Cette bourse permettra de contribuer à l'accompagnement des athlètes sélectionnés, mais aussi de les encourager jusqu'à l'ouverture de la XXXIII^e olympiade des jeux d'été, le 26 juillet prochain, à Paris.

A travers cette démarche, les athlètes pourront devenir des ambassadeurs et contribuer à nourrir l'image de Toulouse comme une destination attractive et dynamique, et notamment sous la forme d'une prise de parole aux côtés de Toulouse Métropole.

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu l'avis favorable de la Commission Economie, Innovation et Emploi du mercredi 20 mars 2024,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'approuver le soutien au Comité Départemental Olympique et Sportif de la Haute-Garonne, par le versement d'une subvention d'un montant de deux mille cinq cents euros (2 500 €) pour chaque athlète métropolitain sélectionné en Equipe de France pour les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Article 2

D'approuver les termes de la convention avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Haute-Garonne, telle qu'annexée à la présente délibération.

Article 3

D'autoriser le Président à signer la dite convention, ainsi que tout acte et document afférents.

Article 4

D'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 2 500 euros (deux mille cinq cents euros) pour chaque athlète métropolitain sélectionné en Equipe de France pour les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Cette délibération crée un engagement financier sur le budget 2024 au chapitre 30.

Résultat du vote :

Pour	133
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publié le : - 9 AVR. 2024

Reçu à la Préfecture le - 9 AVR. 2024

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Luc Moudenc



Jean-Luc MOUDENC